

26.DGS.648

EXTRAIT
DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
DE LA COMMUNE DE PERTUIS

OBJET : Délégation de signature à Yanick BONTRON, Directeur Général Délégué

Le Maire de la Ville de Pertuis,

VU La délibération 26.DGS.097 du 28 mars 2026 du Conseil Municipal relative à l'élection du Maire de la Commune de Pertuis ;

CONSIDERANT qu'en application de l'article L 2122.19 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui confère au Maire la possibilité de déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature au Directeur Général Délégué de Mairie ;

CONSIDERANT la nécessité d'assurer le bon fonctionnement des services communaux ;

ARRETE

Article 1 :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Yanick BONTRON, Directeur Général Délégué, sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur le Maire.

Article 2 :

La présente délégation de signature emporte délégation à l'effet de signer toute correspondance aux attributions propres de Directeur Général Délégué, à savoir :

- Délivrance des expéditions du registre des délibérations et arrêtés municipaux
- Courriers administratifs non créateurs de droit à l'égard des tiers
- Courriers administratifs destinés à d'autres administrations et collectivités locales
- Délivrance des certificats d'affichage
- Notifications d'actes d'huissiers
- Fiches de postes

Article 3 :

La présente délégation de signature emporte délégation à l'effet de signer tous les documents relatifs à la paie.

Article 4 :

La présente délégation prendra effet à compter de sa notification et de l'accomplissement de l'ensemble des formalités d'affichage, de publication et de transmission aux services de l'Etat en charge du contrôle de légalité.

Article 5 :

L'intéressé peut contester le présent arrêté par un recours devant le Tribunal Administratif d'Avignon dans les deux mois suivant sa notification.

Article 6 :

Monsieur le Directeur Général Délégué est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera :
notifié à l'intéressé,
affiché au siège de la Mairie
inscrit au registre des actes et publié au recueil des actes administratif de la Mairie.

Le Maire,

Aurélien AUCLAIR.



Ampliation en sera transmise à

- Monsieur le Préfet de Vaucluse
- Monsieur le trésorier principal

Fait à Pertuis le 30 juin 2026

Affiché le : 06 juillet 2026